

5/4
C/FA

**PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION PAR LA COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU
GRES DES BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES AFFECTES A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE
EAU PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES**

En application des articles L. 5211-17 et L. 1321-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales disposant que tout transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la Collectivité bénéficiaire des meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de la compétence eau et décrits par les annexes 1 et 2 du procès-verbal, sont mis à disposition de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, représentée par son Président, Monsieur Hervé CHERUBINI, par la commune de Saint Etienne du Grès représentée par son Maire, Monsieur Jean MANGION au 31 décembre 2016.

Fait à Maussane-les-Alpilles en deux exemplaires.

Pour la Communauté de communes
Vallée des Baux-Alpilles

Le Président



Hervé CHERUBINI

Pour la Commune de
Saint Etienne du Grès

Le Maire

Jean MANGION

SAINT ETIENNE DU GRES EAU

TRANSFERT A LA CCVBA AU 31/12/2016

ÉTAT DE L'ACTIF

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	ACQUISITION	DURÉE	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT	VALEUR NETTE
2051		CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILÉS			3 560,00 €	3 560,00 €	0,00 €
21351		BATIMENT D'EXPLOITATION			1 952 753,00 €	648 131,00 €	1 304 622,00 €
2154		MATERIEL INDUSTRIEL			6 153,00 €	4 593,00 €	1 560,00 €
21501		SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU			2 487,00 €	1 491,00 €	996,00 €
2157		AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DU MATERIEL			930,00 €	744,00 €	186,00 €
2183		MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE			2 262,00 €	2 262,00 €	0,00 €
2188		AUTRES			1 788,00 €	356,00 €	1 432,00 €
2315		TRAVAUX EN COURS RESEAUX AEP			664 961,00 €	0,00 €	661 961,00 €

ÉTAT DU PASSIF

164	EMPRUNTS	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2016	0,00 €	0,00 €	0,00 €
131	SUBVENTION	SUBVENTION RESTANT A AMORTIR AU 31/12/2016	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Le Maire,
 Jean MANGION

Le Président de la CCVBA,
 Hervé CHERUBINI



**PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION PAR LA COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU
GRES
DES BIENS IMMEUBLES AFFECTES A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT
PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES**

En application des articles L. 5211-17 et L. 1321-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales disposant que tout transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la Collectivité bénéficiaire des meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de la compétence assainissements et décrits par les annexes du procès-verbal, sont mis à disposition de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, représentée par son Président, Monsieur Hervé CHERUBINI, par la commune de Saint Etienne du Grès représentée par son Maire, Monsieur Jean MANGION au 31 décembre 2014.

Fait à Maussane-les-Alpilles en deux exemplaires.

Pour la Communauté de communes
Vallée des Baux-Alpilles

Le Président


Hervé CHERUBINI

Pour la Commune de
Saint Etienne du Grès

Le Maire


Jean MANGION

SAINT ETIENNE DU GRES ASSAINISSEMENT

TRANSFERT A LA CCVBA AU 31/12/2014

ÉTAT DE L'ACTIF

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	ACQUISITION	DURÉE	VALEUR BRUTE	AMORTIS	VALEUR NETTE
2051		LOGICIEL			3 560,00 €	3 560,00 €	- €
2111		TERRAIN			529,93 €	- €	529,93 €
21311		BATIMENTS			65 075,27 €	34 236,19 €	30 839,08 €
2151					382,00 €	- €	382,00 €
21532		RESEAU ASSAINISSEMENT			2 348 381,60 €	533 142,68 €	1 815 238,92 €
2155					8 357,30 €	8 357,30 €	- €
21562					9 054,72 €	8 413,16 €	641,56 €
2157					2 263,40 €	1 356,00 €	907,40 €
2182					38 896,77 €	36 579,77 €	2 317,00 €
2183					2 262,50 €	2 262,50 €	- €
2188					2 350,20 €	940,00 €	1 410,20 €
2315					409 741,66 €	- €	409 741,66 €

ÉTAT DU PASSIF

1687	EMPRUNTS	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2014					54 460,00 €
131	SUBVENTION	SUBVENTION RESTANT A AMORTIR	AU 31/12/2014		1 556 723,23 €	268 474,66 €	1 288 248,57 €

Le Maire,
Jean MANGION

Le Président de la CCVBA,
Hervé CHERUBINI

